

CONSTRUIRE DEMAIN

SEPT. / OCT. / NOV. 2024



AMÉNAGEMENTS EXCEPTIONNELS

SI TOUTES LES ENTREPRISES SUR LE PODIUM SONT QUALIFIÉES...

CE N'EST PAS UN HASARD !

ÉDITO



Faire évoluer les qualifications au rythme des innovations

Le monde évolue, QUALIBAT aussi, comme toujours au cœur des débats, présent sur le terrain et dans les nombreux salons et colloques pour répondre aux attentes de la profession, anticiper les innovations à venir, pour être prêt quand maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises en auront besoin.

Le but : **anticiper les besoins des donneurs d'ordre** pour qu'ils fassent appel à nos artisans et entreprises qualifiées, grâce à l'évolution de nos qualifications et certifications.

Cela a toujours été la volonté de notre association, dès sa naissance il y a 75 ans, et le mouvement s'accélère au rythme des nouvelles réglementations, de la transformation de certains métiers, de l'avènement de nouvelles technologies, de matériaux et de systèmes constructifs.

Acteur de confiance de la filière, **défenseur de l'excellence**, nous sommes engagés au quotidien pour simplifier l'accès des entreprises du bâtiment et amplifier leur mouvement vers la qualification. Cela passe par exemple par la généralisation de nos services en ligne dont nous parlons dans ce journal et par l'aboutissement de grands chantiers.

Deux nouveautés sont ainsi en train de voir le jour.

La mention **NUMÉRIQUE** et la qualification **DÉCONSTRUCTION SÉLECTIVE** comme contribution à l'**ÉCONOMIE CIRCULAIRE** vont permettre aux entreprises de mettre en avant ces nouvelles compétences demandées par le marché.

Nous avons également contractualisé **un partenariat avec BIMoffice** pour que les utilisateurs de cet outil de gestion d'appel d'offre et de chantier, puissent **directement consulter la base de données QUALIBAT** et sélectionner leurs entreprises dans nos qualifiés. L'objectif est à la fois d'offrir encore plus de visibilité à nos entreprises qualifiées, pour leur donner accès à de nouveaux marchés et de simplifier les recherches des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre.

*Plus que jamais, nous revendiquons
ce rôle de facilitateur et d'accélérateur.*

Faire évoluer et adapter les qualifications au rythme des innovations de la filière.

Gérard Senior,
Président de QUALIBAT

NOUVELLES QUALIFICATIONS & NOUVELLES MENTIONS



PHOTOVOLTAÏQUE

QUALIBAT réorganise ses qualifications dans le domaine du photovoltaïque. Elles distinguent aujourd'hui les entreprises qui fournissent et posent des installations d'une puissance de raccordement inférieure à 36 kVA, 250 kVA ou 500 kVA. En raison de leur **exigence** et de la qualité de leur process, **ces qualifications PV sont automatiquement RGE**. Les équipements et installations peuvent donc être éligibles aux aides publiques, c'est le cas notamment des dispositifs ancrés sur les hangars de ferme qui autorisent les agriculteurs à faire financer leur investissement.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE & DÉCONSTRUCTION SÉLECTIVE

QUALIBAT qualifie désormais les entreprises capables de déconstruire tout en respectant un processus permettant d'identifier et de trier sur place les matériaux pouvant être réemployés sur

d'autres projets de construction ou réhabilitation. Les entreprises qui limitent le gaspillage et la consommation de ressources (matières premières, eau, énergie) et veillent aussi au recyclage des déchets du bâtiment, peuvent aujourd'hui bénéficier de la **qualification Déconstruction Sélective**. Une reconnaissance qui arrive à point nommé, car ces critères sont de plus en plus **recherchés par les maîtres d'ouvrage**.

NUMÉRIQUE BIM

Les entreprises peuvent désormais valoriser leur expertise à travers la **mention Numérique** QUALIBAT. Elle s'adresse à tous les professionnels du bâtiment, sans distinction de la taille de l'entreprise, et concerne les entités qui intègrent dans leurs process la manipulation, voire la modélisation d'une maquette numérique. L'attribution de cette mention permet aux entreprises de prouver leur aptitude à travailler ensemble avec les moyens et applications matérielles et logicielles numériques.

VALORISATION DES COMPÉTENCES

Quoi de plus valorisant pour une entreprise que d'obtenir une qualification QUALIBAT.

Apposer la marque de la célèbre pyramide bleue et blanche sur votre véhicule, vos devis, vos réseaux sociaux est un excellent moyen de **valoriser** votre savoir-faire, votre expérience et votre respect des normes de construction en vigueur, comme de mettre en avant **les compétences** et l'implication de vos **compagnons**.

Ce label de qualité et de fiabilité, cette marque de confiance est aussi très recherchée par les maîtres d'ouvrage.

Si vous souhaitez sécuriser vos projets de construction ou de rénovation, vous apprécierez les professionnels du bâtiment « qualibatés » pour leur écoute active, leur proposition de solutions pertinentes et bien dimensionnées et leurs facultés d'exécution.

QUALIBAT AU SERVICE DES MAÎTRES D'OUVRAGE, ARCHITECTES ET MAÎTRES D'ŒUVRE

Outil de sélection & de sourcing.

Nous avons développé notre propre API offrant à nos partenaires l'accès à une base de données riche et exhaustive pour qu'ils puissent opérer leur sélection d'entreprises qualifiées en quelques clics seulement. Si vous désirez rejoindre le mouvement, c'est maintenant !

Nous avons aussi souhaité que notre annuaire de professionnels qualifiés soit **consultable à tout moment**, où que vous soyez, et qu'il tienne dans votre poche. D'où la conception de **notre application mobile - disponible sur iOS et Android** - qui vous permet de filtrer les résultats en fonction de vos besoins et de différents critères comme la localisation géographique, le métier ou le degré de technicité des entreprises QUALIBAT.

AUTRE OUTIL PRÉCIEUX : LA QUALIBATHÈQUE

Professionnel du bâtiment qualifié QUALIBAT, vous accédez librement à la Qualibathèque.

Vous y trouvez **les documents techniques unifiés** (DTU) qui définissent les normes d'exécution pour travailler dans les règles de l'art, comme l'intégralité du REEF vous permettant de consulter, exploiter et respecter l'ensemble des textes normatifs, techniques et réglementaires correspondant à la nature de vos chantiers.

Sont également intégrés à la Qualibathèque de nombreux formulaires et attestations à télécharger et imprimer.

C'est le cas par exemple des **attestations de fin de travaux** ou des **grilles des points de contrôle** lors des audits RGE.

À CHAQUE MÉTIER SA QUALIFICATION

Tous les travaux de construction et de rénovation ont une qualification QUALIBAT, à l'exception de l'électricité, traitée par notre confrère Qualifelec. Mais attention, **ne devient pas QUALIBAT qui veut**. L'attribution d'une qualification ou d'une certification, résulte d'un jugement de valeur sur la compétence technique de votre entreprise et le respect de plusieurs critères d'éligibilité, comme le fait d'être à jour de vos obligations légales. C'est pourquoi chaque candidature fait l'objet d'une étude approfondie, qui s'appuie sur des référentiels précis et une évaluation menée par une commission d'examen constituée de trois collèges de professionnels de la filière.

LES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES QUALIBAT

récompensent l'excellence. Elles donnent à l'entreprise les moyens de faire savoir et faire-valoir son expertise technique et permettent aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre d'identifier précisément les professionnels capables de répondre à leurs besoins. Selon la nomenclature QUALIBAT, elles sont classifiées en neuf grandes familles d'activités.

LES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES QUALIBAT

certifient les entreprises aptes à réaliser certaines activités réglementées relatives à l'environnement, la sécurité ou la protection de la santé. Cela veut dire qu'aux critères de la qualification, s'ajoutent des exigences en matière de formation, de modes opératoires et d'audits permettant de contrôler leur application effective. C'est notamment le cas pour l'amiante, le traitement des bois, les travaux d'accès difficile à la corde, la métallerie feu ou encore la construction métallique.

SIMPLIFICATION : DES ENTREPRISES GAGNANTES SUR TOUTE LA LIGNE !

Finis la paperasse. Comme chaque entreprise qualifiée QUALIBAT, vous disposez de **nombreux services en ligne pour simplifier vos démarches** et donc avoir plus de temps à consacrer à votre métier. Vous avez juste à créer votre profil dans votre espace entreprise QUALIBAT afin de pouvoir piloter votre activité en centralisant un grand nombre de données.

- **Simplification administrative** : grâce à notre partenariat avec API entreprise, nous allons chercher la DATA des administrations françaises. Aussi, en indiquant simplement votre SIRET lors d'une demande de qualification, nous disposons de toutes les informations liées à votre entreprise. Vous n'avez donc pas besoin de nous fournir de multiples attestations et justificatifs.
- **Actualisation des chantiers** : pour toute demande de qualification ou de renouvellement, comme pour le suivi annuel, vous devez constituer des références de chantiers réalisés à base de photos et de données techniques. L'espace entreprise vous permet de tout organiser, archiver et sauvegarder au même endroit, ce qui simplifie grandement la communication.
- **Païement sécurisé** : chaque opération se fait dans un environnement hautement protégé. Vous disposez d'identifiants personnels et d'un système de vérification en deux étapes pour éviter toute forme de phishing (attaques par hameçonnage).

LE BIEN-FONDÉ DES DÉCISIONS COLLÉGIALES

Chez QUALIBAT, la collégialité des décisions, source d'impartialité et d'égalité, est l'essence même de notre organisme qui, depuis toujours, a souhaité que les entreprises soient évaluées et qualifiées par leurs pairs.

Les qualifications de demain sont sur
www.qualibat.com

8731 LA QUALIFICATION DU MOMENT !

Créée en 2018, en cohérence avec ses engagements pour l'amélioration de la performance énergétique et la qualité des travaux, **la qualification 8731 d'audit énergétique est conçue pour distinguer les acteurs qualifiés pour la réalisation d'audits énergétiques en maisons individuelles.**

La qualification 8731 définit l'audit comme « une étude comportant entre autres des propositions de travaux dont l'une au moins permettrait à une maison individuelle d'atteindre un très haut niveau de performance énergétique. »

En termes de gains d'efficacité énergétique, l'audit vise à proposer des travaux permettant, soit en une étape une baisse d'au moins 30% des consommations d'énergie primaire CEP (Coefficient d'Energie Primaire), soit d'atteindre le niveau de performance « BBC rénovation » en 4 étapes maximum.

8741 LA QUALIFICATION POUR LE « CONTRÔLE DES SYSTÈMES DE VENTILATION »

Cette qualification est nécessaire pour effectuer les vérifications et mesures réglementaires de la RE2020 et ses labels associés.

La qualification 8741 s'applique aux entreprises qui pour le compte d'un tiers ou pour leur propre compte :

- Effectuent les vérifications visuelles et fonctionnelles d'un système de ventilation mécanique d'un bâtiment résidentiel
- Réalisent les mesures de débits et/ou pressions aux bouches d'un système de ventilation mécanique d'un bâtiment résidentiel

Cette qualification est délivrée exclusivement par Qualibat, nos équipes sont à votre disposition.

PSSST...

NOUVEAUX PARTENARIATS !

Dans notre volonté de reconnaître les experts, nous avons signé plusieurs partenariats avec des maîtres d'ouvrage constamment à la recherche d'entreprises du bâtiment qualifiées dans leurs métiers. C'est le cas dernièrement avec **Action logement**, **Morbihan Habitat** ou encore **Procivis**. Tous bénéficient d'une interface grâce à laquelle ils peuvent accéder librement aux riches informations des entreprises qualifiées et certifiées QUALIBAT (contact du dirigeant, niveau de technicité, chiffre d'affaires, effectifs...).

Une autre convention a été paraphée avec la plateforme collaborative **BiMoffice** où les professionnels de la construction disposent d'un bouton QUALIBAT leur offrant un accès direct à l'ensemble des entreprises qualifiées.



CERTIFICAT DE QUALIFICATION : UN ATOUT POUR LES APPELS D'OFFRE

UN MOYEN SIMPLE ET GRATUIT DE SÉCURISER SES TRAVAUX

Les certificats de qualification attestent que les compétences d'une entreprise de travaux (quels que soient sa taille, son effectif et sa spécialité) sont conformes à des critères exigeants et vérifiés par les organismes qualificateurs.

Chez QUALIBAT, les certificats sont délivrés par des **commissions impartiales de professionnels bénévoles**, issus de tous les secteurs et provenant de trois collèges attentifs à **préserver l'excellence de la filière** (utilisateurs, entreprises, intérêts généraux). Véritables outils de sélection et de décision pour les donneurs d'ordres, les certificats ont une durée de vie limitée car les entreprises qualifiées sont soumises à un suivi annuel et doivent renouveler leur qualification tous les quatre ans.

Des qualifications existent pour tous les domaines de travaux, avec différents niveaux de technicité pour coller à tous les projets.

UN OUTIL PRIVILÉGIÉ POUR ÉVALUER LES CANDIDATURES

Lors d'un appel d'offre, **en qualité d'acheteur, vous pouvez tout à fait exiger du candidat la possession d'un certificat de qualification.**

Cela ne constitue en rien un frein puisque le certificat de QUALIBAT est libre d'accès, repose sur des critères vérifiables et non discriminatoires et qu'il permet de juger les capacités professionnelles et techniques des opérateurs économiques, directement en lien avec l'objet et la taille du marché, les travaux, fournitures ou services attendus.

UTILE À SAVOIR

- La définition des qualifications distinguées par un certificat ainsi que les éventuelles « exigences complémentaires » encadrent strictement les compétences, les moyens et les références des professionnels du bâtiment.
- Les soumissionnaires doivent toujours permettre la présentation de moyens de preuve équivalents aux certificats demandés. L'équivalence suppose notamment qu'un tiers indépendant de l'opérateur atteste de son degré de compétence professionnelle.
- Lorsque la détention d'un certificat de qualification professionnelle est demandée, l'opérateur qui n'en dispose pas peut déposer un dossier de candidature avec un autre opérateur qui, lui, le possède, en le présentant soit en qualité de sous-traitant, soit en qualité de co-traitant.

LES RDV

QUALIBAT

• Congrès USH

24 au 26 septembre 2024

Montpellier

• BATIMAT

30 septembre au 03 octobre 2024

Porte de Versailles

• Congrès UNSFA

24 au 24 octobre 2024

Reims

• Bâtir pour le climat

5 novembre 2024

Paris

**Responsable
de la rédaction**

Eric Jost

Qualibat

55 avenue Kléber
75784 PARIS Cedex 16



**Devenir et choisir Qualibat sur
qualibat.com**